

1. ARTICLE 1

Le Comité des fêtes de Croisy sur Andelle organise le dimanche 06 mars 2022 « » dans le cadre du 36^{ème} Challenge de l'Andelle. Cette compétition se déroule sur les chemins et routes sur la commune de Croisy sur Andelle. Ces courses sont validées et organisées après l'avis favorable de Madame Buquet Karine Mairie de Croisy sur Andelle. Un arrêté municipal régit la circulation et le stationnement sur les voies communales utilisées par les coureurs.

2. ARTICLE 2

Les courses sont ouvertes à tous licenciés ou non, le parcours ne permet pas l'accès aux athlètes en fauteuil. Elles sont subordonnées à la présentation

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la F.F.A. et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la compétition. Les licences UFOLEP ne sont acceptées qu'avec la mention « athlétisme en compétition » ou « course à pied en compétition ». Les licenciés FFCO (course d'orientation), FFTRI (triathlon), FFPM (pentathlon moderne) ou de tout autre sport doivent présenter obligatoirement un certificat médical ou sa copie mentionnant impérativement l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Il doit dater de moins d'un an à la date de la course.

- Soit, pour les non-licenciés, d'un certificat médical ou sa copie mentionnant impérativement l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Il doit dater de moins d'un an à la date de la course. Pour les participants mineurs, une autorisation parentale écrite doit accompagner obligatoirement l'inscription. Les certificats médicaux sur téléphone portable sont refusés.

3. ARTICLE 3 : RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS

Les participants sont répartis en catégories en fonction de leur sexe et de leur âge, les distances sont imposées ou au choix suivant le règlement du Challenge de l'Andelle (voir ce règlement).

Départ à 9 h 30 : 3000mètres réservées aux CAF et MIM, 5000mètres pour les JUF, ESF, SEF, MAF, CAM, MAM.

Départ à 10 h : MIF et BEM 1720m. 10 h 05 BEF et POG 1315m. 10 h 10 POF 950m. 10 h 20 EA. 150 ou 470m

Départ à 10 h 30 : 10km SEF, MAF, JUM, ESM, SEM et MAM.

Le départ et l'arrivée des courses a lieu devant le Gymnase Henri Auvray, rue de l'Abreuvoir.

Les renseignements peuvent être obtenus au 06 79 61 35 14 ou www.challengedelandelle.info

Les droits d'engagement sont de :

- Catégories Poussin (2011 à 2012), Benjamin (2009 à 2010) et Minime (2007 à 2008) 1€
- Catégories Cadet (2005 à 2006), Junior-Espoir (2000 à 2004), Senior (1988 à 1999), Master (avant 1987) sur le 5km, 7€
- Catégories Junior-Espoir, Senior et Master sur le 10 km, 8€
- Gratuit pour les courses Biberons (2016 et +) et Moustiques (2013 à 2015).
- **Gratuit pour les élèves du regroupement scolaire du RIP DE LA HAUTE ANDELLE.**

Les inscriptions des adultes sur place sont majorées d'1 €.

Les participants doivent remplir et signer un bulletin d'inscription, pour **les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire**. Ce bulletin sera accompagné de la copie de la licence ou pour les non licenciés d'un certificat médical de « **non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins d'un an. **Les inscriptions se font par internet à l'adresse suivante : challengedelandelle@orange.fr, et à partir de 8h00 à l'intérieur du Gymnase Henry Auvray avec majoration de 1€ le jour de la course.**

Pour être pris en compte, le dossier doit comprendre le bulletin d'inscription, la copie de la licence ou le certificat médical de « **non-contre-indication à la course à pied en compétition** ».

Les coureurs doivent porter le dossard visible en sa totalité pendant toute la durée de la course.

Les inscriptions seront closes un quart d'heure avant le départ de la course.

4. ARTICLE 4 : CONDITIONS SANITAIRES

Le Passe sanitaire sera demandé. Le participant s'engage à respecter les gestes barrière demandés par les directives gouvernementales.

A l'extérieur : Le pass sanitaire (certificat de vaccination complet) est exigé pour tout participant à l'une des courses à partir de 12 ans et pour tous les commissaires de course. Le contrôle s'effectuera sur le lieu des inscriptions, à la remise des dossards.

A l'intérieur : Le masque est obligatoire pour toute personne présente dans le Gymnase. La désinfection des mains avec du gel hydro-alcoolique (disponible à l'entrée du Gymnase) est obligatoire. La distanciation sociale de 1 m est recommandée. Les aliments de récupération après-course ne seront pas disponibles en libre-service mais donnés aux coureurs de la main à la main dans un sachet. Ces mesures pourront être assouplies ou plus contraignantes en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des consignes gouvernementales.

NB : Il n'y aura pas de ravitaillement à la fin du 1er tour de la course de 10h30.

5. ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une Responsabilité Civile souscrite auprès de la **MAAF sous le N°17600035 C 001**. Les Licenciés sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence, il appartient aux non licenciés de s'assurer personnellement.

6. SECURITE

Le service médical est assuré par le Comité Français du Secourisme 76 (agrée par le ministère de l'intérieur). Des Vététistes bénévoles parcourront le circuit et pourront prévenir les secouristes en cas de problème.

La surveillance des parcours est assurée par 17 commissaires de course ou signaleurs, tous titulaires d'un permis de conduire. Ils sont présents aux intersections des routes ainsi que sur les chemins forestiers. A chaque poste de surveillance, un téléphone portable permet la communication avec l'organisateur. Un dispositif prévisionnel de secours (2 secouristes et un véhicule) du Comité Français de Secourisme 76 est présent au point de rassemblement au Gymnase Henry Auvray.

7. RAVITAILLEMENT

Le poste de ravitaillement est fixé à l'arrivée au Gymnase Henry Auvray.

8. RECOMPENSES

A l'arrivée des courses des « biberons » et des « moustiques », chaque participant reçoit une médaille et un sachet de bonbons.

Pour les autres courses, la remise des récompenses aura lieu après l'arrivée du dernier concurrent, vers midi. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par une coupe ou trophée, si l'un des lauréats est absent le 4^{ème} sera récompensé. Après la remise des récompenses, un tirage au sort attribuera des lots aux concurrents présents.